



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Le Droit du travail appliqué aux petites entreprises - niveau 2

PUBLIC

Gestionnaire paie ; Juriste ; Responsables Ressources Humaines

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

Connaître et appliquer les points clés de la réglementation en droit social et sécuriser ses pratiques tout au long de la vie du contrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître les différents acteurs des relations sociales

Les spécificités du contrat de travail

Mettre en oeuvre l'exécution du contrat de travail

Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et le régime social et fiscal des indemnités de licenciement

CONTENU PEDAGOGIQUE

Introduction - Les différents acteurs des relations sociales

Les juridictions du travail
L'inspecteur et le médecin du travail
Les représentants du personnel
Partie 1 - Le contrat de travail
Les contrats particuliers (apprentis, contrat pro, intérimaires, CDDOD, ...)
Le cumul d'emplois
La rémunération,
Le transfert du contrat de travail
La clause de non-concurrence
Retraite complémentaire / Prévoyance / Mutuelle
Exercice pratique : rédiger une clause de non-concurrence
Partie 2 - L'exécution du contrat de travail
Le télétravail
L'emploi des personnes handicapées
Le salaire brut / le salaire net
La durée du travail
Les heures supplémentaires / complémentaires
Les aménagements du temps de travail
Le temps de trajet
Exercices pratiques : calculer un salaire brut en fonction des variables de paie
Partie 3 - La rupture du contrat de travail
Le licenciement pour inaptitude
Le licenciement pour motif économique
Le régime social et fiscal des indemnités de licenciement
Exercice pratique : négocier une rupture conventionnelle en net

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

quiz en début et fin de formation

Support pédagogique

Echanges avec les participants

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités
- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Pierrick MOREL

Juriste spécialisé en Droit du Travail

Référent Droit Social et Paie en cabinet d'expertise comptable

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
300 €

Non Adhérent IFEC : 500 €